



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

TRENTE-NEUVIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mercredi 17 février 2010 — N° 89

Président de l'Assemblée nationale :
M. Yvon Vallières

QUÉBEC

La séance est ouverte à 9 h 47.

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

M. Gautrin (Verdun) fait une déclaration afin de souligner le décès de M. Jacques Héту.

Mme Champagne (Champlain) fait une déclaration concernant un prix décerné à la Direction des travaux publics de la ville de Trois-Rivières.

M. Mamelonet (Gaspé) fait une déclaration concernant la persévérance scolaire.

M. Curzi (Borduas) fait une déclaration concernant la persévérance scolaire en Montérégie.

M. Picard (Chutes-de-la-Chaudière) fait une déclaration concernant la 35^e édition du Tournoi international Pee-Wee BSR.

17 février 2010

M. Morin (Montmagny-L'Islet) fait une déclaration afin de souligner le 30^e anniversaire de l'Association de loisirs pour personnes handicapées de L'Islet-Sud.

M. Blanchet (Drummond) fait une déclaration concernant M. Pierre-Alexandre Rousseau, athlète olympique de Drummondville.

M. Bérubé (Matane), en remplacement de Mme Marois (Charlevoix), fait une déclaration concernant Mme Dominique Maltais, athlète olympique de Charlevoix.

À 9 h 57, M. Gendron, troisième vice-président, suspend les travaux pour quelques instants.

17 février 2010

Les travaux reprennent à 10 h 09.

Moment de recueillement

Dépôts de documents

Mme Courchesne, ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, dépose :

Le plan quinquennal d'investissement universitaires pour la période du 1^{er} juin 2008 au 31 mai 2013.

(Dépôt n° 1046-20100217)

Le rapport annuel du Comité d'agrément des programmes de formation à l'enseignement, pour l'exercice financier terminé le 31 mai 2009.

(Dépôt n° 1047-20100217)

Mme Houda-Pepin, première vice-présidente, dépose :

Le rapport intitulé « Vérification de l'information financière et autres travaux connexes » du rapport du Vérificateur général du Québec à l'Assemblée nationale pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2009, accompagné du document de présentation aux parlementaires.

(Dépôt n° 1048-20100217)

Dépôts de pétitions

Mme Richard (Duplessis) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 2 626 citoyens et citoyennes du Québec, concernant l'exploration et l'exploitation de l'uranium dans la région de Sept-Îles.

(Dépôt n° 1049-20100217)

17 février 2010

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, Mme Richard (Duplessis) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 577 citoyens et citoyennes du Québec, concernant la demande de moratoire sur l'exploration et l'exploitation de mines d'uranium au Québec.

(Dépôt n° 1050-20100217)

L'extrait d'une pétition, signée par 10 423 citoyens et citoyennes du Québec, concernant l'exploration et l'exploitation de l'uranium dans la région de Sept-Îles.

(Dépôt n° 1051-20100217)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

À la demande de Mme Houda-Pepin, première vice-présidente, Mme Marois, chef de l'opposition officielle, retire certains propos non parlementaires.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, M. Gignac, ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation, dépose :

La proposition du Québec en vue d'assurer une ouverture réciproque des marchés publics entre le gouvernement de l'État de New York et celui du Québec.

(Dépôt n° 1052-20100217)

Motions sans préavis

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 84.1 et 185 du Règlement, Mme Marois, chef de l'opposition officielle, M. Charest, premier ministre, M. Deltell, chef du deuxième groupe d'opposition, M. Picard (Chutes-de-la-Chaudière) et M. Khadir (Mercier) proposent conjointement :

17 février 2010

QUE l'Assemblée nationale souligne le 100^e anniversaire du journal Le Devoir et qu'elle reconnaisse la contribution exceptionnelle de cet organe de presse indépendant qui, depuis un siècle, contribue à l'affirmation des valeurs et de l'identité des Québécoises et des Québécois.

Du consentement de l'Assemblée, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

M. Khadir (Mercier), conjointement avec M. Picard (Chutes-de-la-Chaudière) et M. Caire (La Peltrie), proposent une motion concernant les conditions d'exploitation, de transformation et d'exportation de l'amiante chrysotile; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Gautrin, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission des institutions, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre d'une consultation générale sur le projet de loi n^o 78, Loi modifiant la Loi électorale concernant la représentation électorale et les règles de financement des partis politiques et modifiant d'autres dispositions législatives;
- la Commission des transports et de l'environnement, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre d'une consultation générale sur le projet de loi n^o 71, Loi modifiant de nouveau le Code de la sécurité routière et d'autres dispositions législatives;
- la Commission de la santé et des services sociaux, afin d'entreprendre des auditions publiques dans le cadre de consultations particulières sur le droit de mourir dans la dignité.

17 février 2010

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Adoption

M. Lessard, ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, propose que le projet de loi n° 76, Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant principalement le processus d'attribution des contrats des organismes municipaux, soit adopté.

Après débat, la motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

À la demande de M. Gautrin, leader adjoint du gouvernement, le vote est reporté à la période des affaires courantes de la prochaine séance.

Adoption du principe

M. Lessard, ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, propose que le principe du projet de loi n° 58, Loi modifiant la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et d'autres dispositions législatives concernant les communautés métropolitaines, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 58 est adopté.

M. Gautrin, leader adjoint du gouvernement, propose que le projet de loi n° 58 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission de l'aménagement du territoire.

La motion est adoptée.

À 12 h 46, à la demande de M. Gautrin, leader adjoint du gouvernement, M. Gendron, troisième vice-président, suspend la séance jusqu'à 15 heures.

La séance reprend à 15 h 01.

Affaires inscrites par les députés de l'opposition

M. Curzi (Borduas) propose :

QUE l'Assemblée nationale du Québec prenne acte du consensus exprimé par les partenaires du monde de l'éducation, notamment les parents, les enseignants et leurs représentants ainsi que les commissions scolaires, et réclame le retrait du projet de règlement modifiant le régime pédagogique et le calendrier scolaire.

Mme Houda-Pepin, première vice-présidente, informe l'Assemblée de la répartition du temps de parole pour la discussion de cette motion : 10 minutes sont réservées à l'auteur de la motion pour sa réplique, 5 minutes sont allouées au député de Mercier, 3 minutes 15 secondes sont allouées à l'ensemble des autres députés indépendants, et 7 minutes 45 secondes sont allouées au deuxième groupe d'opposition; le reste du temps sera partagé également entre le groupe parlementaire formant le gouvernement et le groupe parlementaire formant l'opposition officielle. Dans ce cadre, le temps non utilisé par les députés indépendants ou par les députés du deuxième groupe d'opposition sera redistribué également entre le groupe parlementaire formant le gouvernement et le groupe parlementaire formant l'opposition officielle; et le temps non utilisé par le groupe parlementaire formant le gouvernement ira au groupe parlementaire formant l'opposition officielle et vice versa. Enfin, les interventions ne seront soumises à aucune limite de temps.

Un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

À la demande de M. Gautrin, leader adjoint du gouvernement, le vote est reporté à la période des affaires courantes de la prochaine séance.

17 février 2010

M. Gautrin, leader adjoint du gouvernement, propose l'ajournement des travaux au jeudi 18 février 2010, à 9 h 45.

La motion est adoptée.

À 16 h 54, M. Chagnon, deuxième vice-président, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au jeudi 18 février 2010, à 9 h 45.

Le Président

YVON VALLIÈRES